

ABONNEMENT
Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7
Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne
 A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS
 Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués doi-
 vent être remis au bureau du
 journal la veille de la reproduc-
 tion, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne
 A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 JUIN

TOUT EXCEPTÉ ÇA

Les commissions du Sénat et de la Cham-
 bre se sont réunies au ministère de la guerre,
 mais elles ont délibéré séparément.

Les sénateurs-commissaires n'ont rien
 décidé.

Les députés-commissaires ont pris une dé-
 cision ferme.

Au nom du Palais-Bourbon, toutes les modi-
 fications introduites par le Sénat sont accep-
 tées, à l'exception d'une seule.

MM. les députés républicains se moquent de
 la défense nationale, du budget de l'armée, du
 chiffre des contingents, des exemptions mili-
 taires, et même ils céderaient sur la question
 du service de trois ans si le Sénat l'exigeait,
 et cela à une condition unique :

Ils veulent que les séminaristes soient con-
 traints à la caserne.

Est-ce parce que l'exemption des séminaris-
 tes diminuerait sensiblement le contingent ?

Non, puisque les ressources financières
 obligent à envoyer en congé un chiffre d'hom-
 mes bien plus considérable que le chiffre des
 séminaristes.

Dans cette question, les députés républi-
 cains ne sont poussés que par une haine ab-
 surde contre la religion.

Vexer les catholiques en mettant obstacle au
 recrutement du clergé, tel est le motif de leur
 entêtement.

Ils lâcheraient tout excepté ça.

Le Sénat a refusé de donner son adhésion à
 une mesure inspirée uniquement par un détes-
 table esprit de parti.

Dans sa séance de mardi dernier, au mo-
 ment où M. Constans, tout fier de sa victoire
 d'Angoulême, déroulait à la tribune son plan
 de campagne... électorale, M. le duc de La
 Rochefoucauld a poussé un cri, qui a été mal
 accueilli par la majorité républicaine : « Vive
 la liberté ! »

Ce cri retentissait autrefois sur les bancs de
 la gauche ; il retentit aujourd'hui sur les bancs
 de la droite. Il a changé de côté, et c'est un
 changement qui n'a pas lieu de nous déplaire.
 Nous avons toujours été des libéraux, nous
 sommes aujourd'hui les seuls libéraux ; tant
 pis pour ceux qui ont tourné le dos à la li-
 berté ; le témoignage de notre fidélité nous
 console de notre isolement.

(Union de l'Ouest.)

L'INCIDENT GERMANO-SUISSE

L'incident Wohlgemuth prend subitement
 une gravité exceptionnelle.

Nous avons déjà signalé le procédé employé
 par M. de Bismarck pour rouvrir cette ques-
 tion qu'on croyait terminée.

Aujourd'hui, il s'agit évidemment pour l'Al-
 lemagne et l'Italie de créer un précédent per-
 mettant d'occuper la Suisse en cas de guerre.
 Les prétextes ne manqueront pas quand on les
 cherchera.

Nous devons suivre avec attention cette af-
 faire qui nous intéresse directement.

A travers la Suisse, c'est la France que M.
 de Bismarck et M. Crispi — (l'ami de M. Flo-
 quet) — visent ensemble.

Berne, 13 juin.

Le journal officieux l'*Ost-Schweiz* publie un
 article qui fait grande sensation, et dont voici
 l'analyse :

« Le but de tout ce tapage est de fournir un
 prétexte plausible pour ne plus être obligé de
 reconnaître la neutralité suisse. C'est une suite
 des dernières conventions arrêtées à Berlin en-
 tre l'Allemagne et l'Italie et qui ont couronné
 un édifice dont la première pierre avait été po-
 sée l'an dernier, lors du voyage de l'empereur
 Guillaume à Rome.

« Il s'agit non pas d'une convention militaire
 proprement dite, mais d'un plan d'opération
 des armées alliées dans la prochaine guerre
 contre la France. Dans ce plan, la Suisse joue
 un rôle capital, car on y prévoit qu'une armée
 italo-allemande prendrait l'offensive de la
 Suisse contre la France. Les Italiens et les Alle-
 mands entreraient donc simultanément en
 Suisse.

« Ou la Suisse autorisera la violation de son
 territoire, et alors elle sera considérée comme
 pays ami ; ou elle s'opposera au passage des
 coalisés, et alors elle sera traitée en ennemie.
 Mais, dans l'une comme dans l'autre hypothèse,
 sa neutralité disparaît. On s'efforce d'accoutu-
 mer dès à présent la Suisse à respecter le droit
 du plus fort, et c'est à cela que sert Wohlge-
 muth. »

Révélation du général Boulanger

Il ressort d'une conversation que M. le gé-
 néral Boulanger a eue avec M. Th. Cahu, qui
 la reproduit dans le *Figaro*, que les marchés
 de gré à gré avec certains fournisseurs ont été
 autorisés par un décret qui est aux archives
 du ministère de la guerre. M. le général Bou-
 langer aurait fait signer ce décret par M.
 Grévy en lui rappelant qu'aux termes de
 la loi de novembre 1882, le ministre de la
 guerre peut être autorisé à procéder, en cer-
 tains cas, à des adjudications de gré à gré. La
 signature remonte aux approches de l'incident
 Schnéblé, et M. le général Boulanger assure
 qu'il aurait réussi à armer et équiper les
 900,000 hommes de la réserve de l'armée ter-
 ritoriale, ce qui donnait à la France une supé-
 riorité numérique de 600,000 soldats sur l'Al-
 lemagne.

Le fait fut tenu secret, et il n'aurait été dé-
 voilé que sous le ministère du général Ferron.
 C'est alors qu'il y eut « un moment d'affole-
 ment à Berlin, et que M. de Bismarck fit voter
 la nouvelle loi militaire qui lui donnait les
 600,000 hommes que la France avait de plus
 que lui ». Le général Boulanger a conclu ainsi :

« Ainsi donc, sans les coupables indiscre-
 tions de mes ennemis, qui ont ainsi révélé à
 l'Allemagne le secret de nos forces militaires,
 que nous lui cachions avec tant de soin, l'armée
 française serait à l'heure actuelle numérique-
 ment supérieure à celle de l'Allemagne.

« Voilà quelle a été ma conduite. Entre mes
 ennemis et moi, la France jugera. »

Nous nous bornons à relater les éloges que
 se décerne M. Boulanger et les critiques qu'il
 adresse à l'indiscrétion de son successeur au
 ministère.

Triste régime que celui sous lequel les riva-
 lités ministérielles peuvent nuire à la défense
 nationale, et les intrigues politiciennes l'em-
 porter sur les intérêts essentiels du pays.

L'article du *Figaro* a produit une assez
 forte émotion dans les couloirs de la Chambre.
 On se demande s'il n'a pas été rédigé dans le
 but de préparer l'opinion à l'une des accusa-
 tions que doit formuler la commission de la
 Haute Cour de justice.

Quelques boulangistes manifestent de l'in-
 quiétude, encore qu'ils affectent de croire à la
 parfaite sincérité des explications de leur chef.
 D'autres députés constatent avec stupeur que,
 en pleine République, un ministre a pu, en
 dehors de ses collègues, en dehors du Parle-
 ment, et d'accord avec M. Jules Grévy, équi-
 per 600,000 hommes avec l'arrière-pensée évi-
 dente de jeter la France dans une guerre for-
 midable.

Certains affirment que les anciens collègues
 ministériels de M. Boulanger, notamment M.
 Develle, sont furieux d'avoir été tenus dans l'i-
 gnorance des graves résolutions prises sous le
 manteau de la cheminée entre le ministre
 de la guerre et le Président de la République.

On nous répète à chaque instant que sous le
 régime actuel le peuple est maître de ses desti-
 nées. Or les révélations du *Figaro* prouvent
 surabondamment que les destinées de la France
 peuvent être à la merci d'un Jules Grévy et
 d'un Boulanger ! C'est rassurant.

INFORMATIONS

LES COCHERS PARISIENS

Hier, a eu lieu au ministère de l'intérieur,
 en présence de M. Constans, une longue en-
 trevue entre les délégués de la chambre syndi-
 cale des cochers et les directeurs des compa-
 gnies.

Les intéressés se sont séparés sans avoir pu
 arriver à une transaction.

Une grande agitation règne dans les rues qui
 avoisinent l'arc de triomphe de l'Étoile.

Les cochers ont essayé de se réunir dans un
 terrain vague, 9, rue des Acacias. On le leur a
 interdit.

Ils se sont alors répandus dans les rues adja-
 centes, en se donnant rendez-vous pour hier
 soir à la Bourse du travail.

Les membres de la chambre syndicale sont
 vivement pris à partie par les cochers qui leur
 reprochent de vouloir entraver la grève après
 l'avoir décidée.

Par instant des discussions violentes s'élèvent
 entre eux à ce sujet.

Au coin de l'avenue Wagram et du faubourg
 Saint-Honoré, il y a eu cinq ou six voitures
 renversées.

L'AMNISTIE

Le ministre de la justice vient de déclarer à

la commission de l'amnistie que le gouverne-
 ment consent à amnistier : 1° les délits et con-
 traventions relatifs aux procès ; 2° les délits
 électoraux ; 3° les condamnés de Monceau-les-
 Mines ayant déjà bénéficié d'une mesure de
 grâce. Quant aux quatre condamnés de Deca-
 zeville et pour Cyvoct, le ministre repousse
 l'amnistie. Il est prêt à leur accorder des ré-
 ductions de peine.

La ville de Marseille intente une action à deux
 conseillers municipaux, actuellement conseil-
 lers généraux, pour rendre compte d'une diffé-
 rence de « cinq cent mille francs » qu'on a re-
 levée à la suite du dernier emprunt de la ville
 de Marseille. Le receveur municipal serait
 aussi poursuivi.

LES OUVRIERS ITALIENS EN FRANCE

A Chaumont, une grève s'est déclarée mer-
 credi dans les chantiers des chemins de fer.

A Joinville, Poissons et Sorcy, les ouvriers
 français, très surexcités par la mort d'un de
 leurs camarades, tué par des ouvriers italiens,
 ont marché contre ces ouvriers italiens et ont
 brisé quelques cantines. Un Italien a été blessé.

Le préfet de la Meuse et le commandant de
 gendarmerie sont arrivés sur les lieux avec une
 compagnie d'infanterie du 94^e envoyée de Gon-
 drecourt pour protéger les Italiens.

On télégraphie de Chalons-sur-Marne, 14
 juin :

« On annonce que 1,200 ouvriers se sont
 rendus sur Gondrecourt pour chasser les ou-
 vriers italiens.

» Tous les Italiens ont fui. »

M. le général Menabrea, ambassadeur d'Ita-
 lie à Paris, s'est rendu jeudi auprès de M.
 Spuller, ministre des affaires étrangères, pour
 s'entretenir avec lui au sujet du conflit survenu
 entre les ouvriers français et les ouvriers ita-
 liens.

LA QUESTION DU RAISIN SEC

Devant l'abus qui s'est peu à peu introduit
 du raisin sec pour la fabrication d'une boisson
 qui, dans le commerce, usurpe journellement
 le nom de vin, et devant l'étrange tolérance du
 gouvernement à cet égard, — tolérance toute
 favorable aux produits viticoles étrangers, —
 la viticulture française s'est émue, et voici le
 passage le plus important de la protestation
 que son syndicat vient d'adresser au ministre
 de l'agriculture :

« En attendant que le projet de loi relatif à
 la réforme du régime des boissons place les
 vins français sur un pied d'égalité avec les vins
 étrangers, d'autres réformes peuvent être pres-
 que immédiatement obtenues.

» Le relèvement des droits de douane sur
 les raisins secs, le projet de loi déjà voté par
 le Sénat et ayant pour objet de prévenir
 les fraudes en matière de vente de vin sont
 inscrits à l'ordre du jour de la Chambre des
 députés.

» Les populations viticoles, dont le syndicat
 des viticulteurs de France est l'interprète, at-
 tendent avec une légitime impatience l'adoption
 de ces projets. En repoussant le projet de traité

franco-grec, en exprimant la volonté de ne pas renouveler, par tacite reconduction, le traité de commerce franco-turc, le Parlement a manifesté clairement son intention de mettre fin aux abus résultant des tarifs dérisoires qui frappent les raisins secs, principal objet de l'exportation de ces deux pays.

» La plupart des pays européens se sont défendus par leurs tarifs généraux ou conventionnels contre les importations de raisins secs destinés à la fabrication de piquettes improprement qualifiées vins. L'Autriche-Hongrie, qui tient avec raison à la prospérité de ses vignobles, frappe les raisins secs d'un droit d'entrée de 30 fr. La Belgique et l'Angleterre, pays producteurs de bière, leur font payer un droit d'entrée qui s'élève à 25 fr. pour la première de ces puissances et à 47 fr. 23 pour la seconde. La Belgique ajoute au droit de douane de 25 fr. un droit de 30 fr. sur la fabrication des vins de raisins secs. La Russie leur impose une taxe de fabrication de 36 fr.

» L'Allemagne ne leur demande qu'un droit de douane de 10 fr., mais elle obtient en retour, de la Grèce, la faculté de faire entrer dans ce pays avec exemption de tous droits les alcools allemands destinés à viner les vins.

» La France est certainement plus intéressée qu'aucun de ces pays à défendre sa viticulture contre une fabrication, en somme, peu intéressante, puisqu'elle donne lieu à des fraudes sans nombre et produit un liquide qui n'est nulle part consommé sous son véritable nom. Cependant, notre tarif général des douanes n'établit qu'un droit de 6 fr. par 100 kil. sur les raisins secs, tandis que la Grèce, grande importatrice de cette denrée, frappe nos vins en fûts d'un droit de 456 fr. 27 c. et nos eaux-de-vie d'un droit de 440 fr. l'hectolitre. Nous devons rappeler ici que les vins grecs n'ont à payer en France, suivant le tarif général, qu'un droit d'entrée de 4 fr. 50.

» Il y a donc, en ce qui concerne les raisins secs et autres produits similaires, une situation économique intolérable, d'autant plus que notre législation intérieure accorde à la fabrication des pseudo-vins qu'on en tire des avantages injustifiables. En effet, tandis que les vendanges fraîches sont soumises à la taxe d'entrée dans les villes qui y sont assujetties (150 kilog. de vendange étant présumés devoir fournir un hectolitre de vin), les raisins secs et autres fruits destinés à la fabrication des pseudo-vins ne sont soumis à aucun droit d'entrée. Ces produits étrangers jouissent donc d'un privilège au détriment de nos produits nationaux.

» La fabrication des imitations de vin entraîne encore d'autres abus qu'on ne saurait passer sous silence. Nous ne nous trouvons pas en face d'une industrie loyale donnant ses produits pour ce qu'ils sont. Tout le monde sait que nulle part on ne vend le vin de raisins secs

sous son véritable nom. Après des coupages qui ne tendent guère qu'à le colorer, on le vend au consommateur comme le produit de vendanges fraîches. Il y a donc là une fraude qui mérite d'être réprimée. La fraude ne s'exerce pas seulement aux dépens du consommateur, elle lèse aussi les droits du fisc, surtout dans les usines existant à l'intérieur des villes, et l'administration des contributions indirectes éprouve de sérieuses difficultés dans ses moyens d'action, par suite de la prise au volume et non au degré, ce qui laisse la part belle aux manœuvres frauduleuses.

» La proposition de loi faite par MM. Griffé, Lisbonne et Combescure, et déjà votée par le Sénat, tend à protéger le consommateur contre les falsifications dont la fabrication des boissons de raisins secs est la première cause. Cette proposition de loi est inscrite à l'ordre du jour de la Chambre des députés, et nous aimons à croire que cette assemblée ne voudra pas se séparer sans avoir légiféré à ce sujet.

» Il faut que le consommateur qui croit acheter du vin naturel ne soit pas trompé sur la nature de la marchandise vendue et ne boive pas à son insu une mixture qui n'a du vin que le nom. Cela est d'autant plus nécessaire que la fabrication des pseudo-vins de raisins secs est souvent dangereuse pour la santé publique.

» Le syndicat des viticulteurs de France émet le vœu que le Parlement ne se sépare pas sans avoir voté :

» 1° Le relèvement des droits de douane sur les raisins secs et autres matières similaires ;

» 2° La proposition de loi de MM. Griffé, Lisbonne et Combescure.... »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE CARROUSEL DU PALAIS DE L'INDUSTRIE

Extrait de l'Armée territoriale :

« Plusieurs journaux répètent que l'Ecole de cavalerie de Saumur rééditera, cette année, le carrousel qui lui valut, l'an dernier, au Palais de l'Industrie, tant d'applaudissements. Nos informations particulières nous permettent d'annoncer que, non seulement rien n'est encore décidé à ce sujet, mais qu'il est tout probable, pour des raisons spéciales, que l'Ecole ne quittera pas Saumur au cours de cet été. »

L'OUVERTURE DE LA PÊCHE

Demain dimanche 16 juin, la pêche sera ouverte.

Au lever du soleil, le monde des pêcheurs pourra livrer bataille au monde des eaux pendant dix nouveaux mois et s'adonner sans scrupule à des carnages d'ablettes et à des hécatombes de goujons.

Demain, le spectacle sera curieux le long de tous les cours d'eau.

Sur les bords de la Loire et du Thouet, des centaines d'amateurs seront là, patients, attentifs, guettant la perche vorace ou la brème timide.

S'il faut en croire les praticiens qui ont déjà pris note de l'aspect des rivières, les poissons seront nombreux cette année.

Le frai a été productif et les pêcheurs pourront agréablement utiliser leurs loisirs.

CIRQUE FRANÇAIS

En présence des succès obtenus par le cirque French, place du Chardonnet, l'administration croit devoir rester à Saumur jusqu'à dimanche inclusivement.

Nous engageons vivement nos lecteurs à aller applaudir les artistes de M. French.

Tous les soirs, à 8 heures 1/2 ; dimanche, à 3 heures, avant-dernière représentation.

ANGERS.—La fête régimentaire du 1^{er} cuirassiers.—Le 1^{er} régiment de cuirassiers célébrera sa fête régimentaire annuelle le mardi 18 juin.

A l'occasion de cette fête, une retraite à cheval aux flambeaux aura lieu le lundi soir, 17 juin.

Elle partira du quartier de cavalerie à huit heures trois quarts et suivra l'itinéraire ci-après :

Avenue de Contades, rue du Haras, rue Paul-Bert, rue Volney, rue Chèvre, rue Bressigny, rue Desjardins, rue Ménage, place de Lorraine: boulevard de la Mairie, rue du Mail, rue Lenepveu, place du Ralliement, rue d'Alsace, boulevard de Saumur, boulevard du Roi-René, rue de la Préfecture, Petit Mail, rue de Bel-Air, avenue de Contades.

UN ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant a été voté par le Comité républicain révisionniste de la Vienne :

« Le Comité républicain révisionniste de la Vienne proteste avec indignation contre l'attentat d'Angoulême, la violation de la liberté ; proteste contre la violation de l'inviolabilité parlementaire et du droit de réunion ; envoie aux citoyens Laguerre, Laisant, Déroulède et Richard ses félicitations pour leur courage civique et au général Boulanger l'expression de son dévouement inaltérable. »

TARIFS DE CHEMINS DE FER

Les chemins de fer hongrois vont se livrer à une expérience des plus intéressantes et qui mérite d'être étudiée ; il s'agit de transformer

en taxe unique les tarifs établis d'après les distances.

Il y a longtemps que l'idée de ce projet a été lancée en France, mais toujours inutilement ; il faut que l'initiative nous vienne de l'étranger.

Ainsi qu'on le prévoyait, l'initiateur de ce projet prétend qu'il se produira le même phénomène que pour les lettres, qui rapportent d'autant plus à l'Etat que les taxes sont plus faibles.

Toutefois, comme il ne serait pas possible de faire payer, pour les trajets des localités entourant les grandes villes, le prix adopté comme moyenne, on établira trois prix types : un pour les petites distances, un pour les moyennes et un pour les grandes.

LE TRAITEMENT DES DESSERTANTS

La conférence de la Cour de cassation, composée de docteurs en droit dont l'opinion peut avoir quelque autorité, vient de se prononcer sur la question de savoir si le gouvernement peut supprimer le traitement des curés et desservants, et, à la majorité, elle a refusé de lui reconnaître ce droit.

Sans doute, le gouvernement préfère l'avis du Conseil d'Etat ; mais il était intéressant de signaler cette décision rendue par une conférence renommée à juste titre.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 11 juin 1889

UN NOUVEAU MÉDICAMENT DIURÉTIQUE DANS
LES MALADIES DU CŒUR

Le meilleur diurétique est le lait, mais certains cardiaques ne digèrent pas cette boisson qui se caille en masse dans l'estomac.

Le sucre de lait, ou lactose, dit M. Germain Sée, est le diurétique qui donne les meilleurs résultats.

La lactose constitue le plus puissant diurétique et en même temps le plus inoffensif. C'est elle qui donne au lait des propriétés diurétiques.

Le lait pris à la dose de deux litres produit bien la diurèse, mais quand on en ingère quatre litres, il produit un diabète passager qui entraîne le sucre normal au dehors. Le lait provoque ainsi une perte considérable d'urée. Aussi la cure de lait constitue un régime de double dénutrition par le sucre normal qui se perd et par les albumines qui se détruisent.

Le sucre de lait permet d'éviter tous ces inconvénients et tous ces dangers.

La poliurie résultant de l'usage interne de 100 grammes de lactose dissoute dans deux litres d'eau dépasse toutes les poliuries médicamenteuses.

La lactose agit d'une manière sûre dans les hydropisies cardiaques.

Le médicament est facilement supporté, on

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE X. — (Suite)

Que de fois elle abandonna la pauvre petite lettre, parcourue à la hâte, pour répondre à la couturière en vogue, ou pour aller courir de magasin en magasin, avec M^{me} Van Ritten ! Toute dépliée, la missive voletait à l'abandon sur une console dorée, ou sur un guéridon de prix. Si celui qui l'avait écrite avec son cœur l'avait vue traitée avec cette indifférence, s'il avait soupçonné qu'un domestique curieux aurait pu, à un moment donné, plonger un regard investigateur dans tous ces trésors de tendresse, quelle douleur poignante ! quelle amère désillusion !... Adieu le mirage lointain ! A terre et brisée l'idole qu'il voulait muler en or pur !

Mais le pauvre grand artiste n'avait pas le soupçon d'une si cruelle et si complète indifférence. Il écrivait donc chaque jour ; et, chaque matin, tandis que la femme de chambre

ondulait ou tressait l'opulente chevelure, les longs et beaux cheveux d'or, Charmette lisait. Entre chaque alinéa, elle s'interrompait, et donnait un coup d'œil à son miroir.

— Faites attention, Flora, cette natte est indignement placée ! Que vous êtes maladroite !

« Ah ! Charmette, qu'il me faut peu de chose pour être heureux : la pensée de ton sourire, un baiser de notre petite fille envoyé dans une lettre, et me voilà chantant intérieurement des cantates au bonheur. »

La coquette jeune femme de nouveau levait son regard sur sa psyché.

— Voilà qui est bien, Flora ; la frange des frisons tombe sur mon front dans une bonne mesure ; à présent, apportez-moi le pinceau pour les sourcils. L'autre jour, la blonde et belle Russe, M^{me} Borgiloff, a bruni les siens, l'effet en était piquant.

« A mes yeux, le ciel perd ses teintes plombées ; de la vitre fermée, vers laquelle je me penche, je fixe un point couleur d'or, et je le fixerai dans une longue rêverie, dont la fin sera une réalité enivrante : une pression de ta main, et un baiser sur ton beau front. »

Charmette rejetait brusquement la lettre.

Elle éprouvait un malaise réel à constater, chez son mari, un accroissement de tendresse, tandis que, chez elle, la sympathie marchait en sens inverse. Elle n'avait pas été créée colombe, et elle détestait les roucoulements.

Puis, tendant à Flora son bras de neige pour qu'elle y attachât un cercle d'or :

— Ah ! comme il m'aime, pensait-elle, pauvre rêveur !

Elle en concluait, en fixant un nœud coquet à son corsage, qu'elle était sans doute bien ravissante, puisqu'elle inspirait une telle passion.

Parfois, pour contenter David qui lui offrait des diamants et lui envoyait en liasses respectables des billets de banque, elle lui adressait une petite lettre, parfumée, bien dite, assez tendre, d'une écriture irréprochable. Ce devoir conjugal accompli, la jeune femme reprenait sa vie fantaisiste.

Elle s'était follement amusée à Trouville. De là, toujours escortée de sa mère et du majestueux Stéphane, elle s'était rendue à Paramé. Dans cette foule de mondaines exhibant leurs toilettes sur la plage, on n'engendrait pas la mélancolie. C'étaient des pique-nique, des courses en bateau, des cavalcades à âne ; et,

le soir, à l'éclat des lustres, de splendides concerts, Charmette n'était plus anémiée : l'air des grèves avait opéré un miracle. Ainsi que M^{me} Estelle, elle suffisait à tout. La mère et la fille éblouissaient le casino de leurs parures merveilleuses et multiples.

Mais, hélas ! de retour à Paris, on constata, dans le budget, une brèche effroyable ; sans cesse il fallait inventer des ruses, des mensonges pour rejeter au loin l'échéance. Lorsque les fonds manquaient, Van Ritten et sa fille étaient prodiges de leurs signatures ; mais, à l'heure dite, les billets souscrits revenaient au logis avec une ponctualité désolante. Alors Stéphane s'ingéniait à trouver quelque nouvelle combinaison. Il y passait sa vie, le cher homme !

Un matin, pimpant et souriant, il se présenta chez sa fille. Il tenait à la main un bouquet de fleurs rares. C'était son habitude d'offrir à Charmette quelque gâterie... une fleur... un bijou. Un homme bien né doit toujours être galant envers le sexe aimable. Il donna les roses tardives, entourées de lilas précoce, à la jeune femme, puis il s'assit sur le divan. Charmette semblait toute soucieuse.

— Quel souci met un pli sur ton front, ma belle enfant ? interrogea Van Ritten.

doit le prescrire pour huit ou six jours. Cela suffit pour obtenir une sorte de dessèchement des tissus. On en interrompt alors l'usage pendant quelques jours pour le prescrire à nouveau.

La digitaline et le strophantus agissent moins efficacement sur les hydropisies que ne le fait la lactose.

On trouve donc dans la lactose le vrai moyen curatif des hydropisies cardiaques, souvent irrémédiables.

On mande d'Angoulême, 13 juin :

« Par suite d'un violent orage qui a éclaté hier à 6 heures, la voie du chemin de fer s'est éboulée sur les lignes d'Angoulême à Barbezieux et d'Angoulême à Saintes. Un pont construit au-dessus du chemin de fer s'est écroulé à un kilomètre de la gare d'Angoulême sur la ligne de l'Etat. Les voyageurs de tous les trains circulant sur ces lignes ont été transférés par des voitures suivant les voies non ferrées. »

La peinture à l'huile, c'est bien difficile, mais c'est bien plus beau que la peinture à l'eau.

C'est là une scie d'atelier qui est célèbre, et que dix générations de peintres ont chantée tour à tour ; mais ce qu'on ne sait pas, c'est que bientôt peut-être elle n'aura plus de sens. On parle, en effet, d'abandonner la peinture à l'huile et de la remplacer par la peinture au pétrole. Celle-ci offre, paraît-il, de nombreux avantages et les expériences qui ont été faites sont toutes en sa faveur.

Peindre au pétrole, c'est très fin de siècle !

BOUTURAGE DES GÉRANIUMS.

Nous conseillons, pour la multiplication des *Géraniums* et de quelques autres plantes, les boutures faites à la fin de l'été.

On choisit pour le bouturage des rameaux de l'année qui ont déjà acquis une certaine consistance sans cependant être devenus durs comme du bois ; on les coupe longs d'environ 3 ou 6 centimètres et chacun d'eux formera une bouture.

Avant d'être plantés, on les pare de la manière suivante : avec un couteau bien tranchant on coupe la tige jusque sous un oeil, et on ne lui laisse au sommet que deux ou trois feuilles, en supprimant les autres aussi près que possible de leur point d'attache.

Les boutures ainsi préparées sont plantées dans un endroit abrité du soleil, en se servant du plantoir ou du doigt, puis on arrose.

Un mois après, environ, elles auront déjà développé un certain nombre de racines ; alors on les arrache avec soin pour ne pas briser ces dernières et on les met dans des pots, soit une ou plusieurs dans chacun, suivant leur grandeur, en ayant soin de placer au fond de

— Ah ! mon père, répliqua Charmette, en puisant des pralines au fond d'un sac, ma situation est horrible, épouvantable. Imaginez-vous que ma couturière me refuse la confection d'un nouveau costume. Que devenir ? Et ma vente aux Tuileries pour les inondés d'Espagne !... J'eusse paru en bergère Watteau, une merveille de travestissement. Suis-je assez malheureuse !...

Van Ritten se redressa de l'air d'un conquérant.

— Tant de dettes ! continua Charmette d'une voix dolente. Comment remettre l'échéance, cette échéance implacable ? Mais je ne sais plus quel mensonge inventer.

— Inventer un mensonge ! reprit gravement Stéphane en bombant sa large poitrine et en jetant sur sa fille un regard indigné. Inventer un mensonge ! qui parle de cela ? Charmette, un mensonge ! qui parle de cela ? Charmette, l'anxiété vous égare. Qui conseille de remettre l'échéance ? Nous n'avons pas d'argent, il faut en gagner, voilà tout.

— Voilà tout ! répéta M^{me} Broze, en écho.

— Eh, juste Dieu ! Oui, certes, voilà tout. N'ai-je pas, dans mon esprit, mille ressources variées ?

Puis, d'un accent tout à la fois triomphant

chaque vase quelques morceaux de pots cassés ou des pierres pour faciliter l'écoulement de l'eau surabondante. Après cette opération, on laissera les boutures quelques jours à l'ombre, puis on attendra le mois d'octobre pour les rentrer, car ce n'est que l'année suivante, en mai, qu'on les mettra en pleine terre.

VŒUX émis par l'Assemblée régionale de l'Anjou, de la Touraine et du Maine (7, 8 et 10 juin 1889).

Nous commençons aujourd'hui la publication de ces vœux que nous publierons intégralement.

1^o Vœux de la Chambre dite des intérêts de la famille et de la religion.

L'Assemblée, considérant que l'état social de la France repose, non sur les prétendus droits de l'homme, mais sur les droits de Dieu, tels qu'ils sont définis par l'Église catholique,

Demande :

1^o Que la liberté de cette Église, de toutes ses institutions, particulièrement des ordres religieux, soit entièrement respectée des pouvoirs publics ;

2^o Que tous ses droits soient reconnus, conformément à ses propres lois et aux dispositions du Concordat qui doit être loyalement appliqué dans sa lettre et dans son esprit ;

Convaincue d'ailleurs que la liberté de l'Église ne saurait être maintenue d'une manière normale, alors que son chef suprême ne jouirait pas d'une entière et sérieuse indépendance ; persuadée que cette indépendance ne peut avoir d'autre garantie politique qu'une souveraineté effective ;

Voyant dans cette souveraineté une condition nécessaire, non-seulement pour l'exercice du pouvoir spirituel, mais encore pour la restauration de l'arbitrage international, qui ne peut être dévolu qu'au Pape et dont notre siècle ne peut se passer ;

3^o L'Assemblée joint ses vœux à ceux de tous les catholiques de France et de l'Étranger pour réclamer avec eux le rétablissement de cette souveraineté.

En ce qui concerne la famille, l'Assemblée demande :

4^o Que le législateur français mette ses lois en harmonie avec celles de l'Église en ce qui concerne le mariage.

Considérant qu'il importe de rétablir l'autorité paternelle trop amoindrie et la stabilité du foyer si nécessaire à la stabilité de la nation elle-même.

Elle demande :

5^o La réforme des lois de succession dans le sens d'une plus grande liberté laissée au père de famille, la notable diminution des droits de mutation en ligne directe, des modifications à l'article 843 du Code civil relatif à l'indivision à l'article 1079 relatif aux partages d'as-

et mystérieux :

— Vois-tu, après de longues réflexions, j'ai découvert enfin qu'il y a en moi l'étoffe d'un spéculateur de premier ordre. J'ai le flair. Je sens que j'aurai du brio, de l'audace ; tout est préparé. Au cercle, je me suis lié avec les personnages les plus en vue de la finance ; bientôt ils m'accréditeront comme un faiseur sérieux ; les affaires les plus magnifiques ne tarderont pas à m'arriver. En quelques mois mes capitaux seront triplés, quintuplés, centuplés. Je jouerai avec des millions ! Que me manque-t-il pour m'élever jusqu'au pinacle ? Un simple tremplin, et ce tremplin, c'est un bailleur de fonds... Nous le trouverons.

Il parlait, le front serein, l'œil brillant, le verbe haut. Quant à Charmette, elle se taisait, se contentant de plaindre, dans son for intérieur, le futur bailleur de fonds, que pourrait fortement endommager le majestueux Stéphane dans le bond énergétique de son ascension.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 14 Juin 1889

| | |
|--------------------|--------|
| 3 0/0 | 86 25 |
| 3 0/0 amortissable | 88 » |
| 4 1/2 | 104 25 |

pendant ; enfin, des lois qui permettent la formation des réserves insaisissables analogues à l'homestead américain.

Elle demande encore :

6^o Une loi prescrivant : l'observation du dimanche ;

7^o Le rétablissement de l'aumônerie militaire ; des réglemens assurant aux soldats chrétiens la liberté de remplir leurs devoirs religieux, le maintien de l'exemption des ecclésiastiques ;

8^o Des dispositions répressives du duel ;

9^o Une loi contre la séduction et l'extension des cas dans lesquels la recherche de la paternité est permise ;

10^o La répression efficace des journaux impies et immoraux et des publications licencieuses ; une rigoureuse censure exercée sur les représentations théâtrales et la limitation du nombre des débits de boisson. (A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 juin 1889.

Berlin nous a envoyé à l'ouverture des cours en baisse. Nos rentes débutent en faiblesse et remontent ensuite aux cours d'hier : 3 0/0, 86.32 ; 4 1/2 0/0, 104.40.

Le Crédit Foncier fait bonne contenance à 4,330. Les obligations foncières et communales voient les acheteurs revenir en grand nombre. La spéculation à la hausse fait fausse route avec ces valeurs ; elle l'apprendra à ses dépens.

La Société Générale dont le comptant est seul à s'occuper, ne se ressent pas de la lourdeur de la cote ; on la négocie à 458.75.

La Banque de Paris et des Pays-Bas conserve toute sa fermeté à 758.75. Les obligations hypothécaires des chemins de fer de la province de Santa-Fé se négocient couramment à 426.25. Un mouvement de hausse est à prévoir sur ces titres qui viennent d'être admis à la cote officielle.

La Société de Dépôts et Comptes courants reste à 595.

Le Crédit Lyonnais a donné lieu à quelques échanges à 670.

Le Panama monte à 60.

L'obligation des Chemins Économiques est traitée à 378.25.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

FAITS DIVERS

LA SIMPLIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE

Un certain nombre de personnes signent une pétition adressée à l'Académie française, en vue de faire adopter quelques simplifications orthographiques.

Il s'agirait de supprimer les accents muets dans les mots comme *où, là, gîte, qu'il fut* ; de ne plus mettre de trait d'union dans *peut être, d'h dans rythme, d'l dans les fils, d'o dans faon*. On écrirait désormais *honneur* avec un seul *n*, *photographe* avec un *f*, etc.

Cette pétition a déjà reçu la signature de 21 membres de l'Institut et de 53 professeurs de l'enseignement supérieur.

Parmi ces 74 signataires figurent le directeur de l'École normale supérieure, celui de l'École des chartes et celui de l'École des hautes études ; 46 d'entre eux sont professeurs titulaires au Collège de France ; 25 appartiennent à la Faculté des lettres de Paris.

Ont signé encore plusieurs proviseurs et principaux et un bon nombre de professeurs des lycées et collèges, tant à Paris qu'en province ; beaucoup de fonctionnaires de nos grandes bibliothèques de Paris (dont 6 conservateurs ou conservateurs adjoints) ; enfin diverses notabilités littéraires ou scientifiques, parmi lesquelles M. Sarcey.

Les adhésions d'instituteurs se chiffrent par centaines.

Sous la Restauration, il a été fait semblable tentative qui a complètement échoué.

UNE CRÉATION

Les gommeux de Londres sont dans l'extase en présence de la dernière création de la mode, due au prince de Galles.

L'héritier du trône s'est fait faire des chemises qu'on boutonne dans le dos, tandis que le plastron est rayé horizontalement par des broderies multicolores.

La cravate est assortie aux couleurs des broderies, et il paraît que l'ensemble est tout ce qu'il y a de plus coquet

Au dessert :

— Prenez donc des fraises, mon cher monsieur, insiste la maîtresse de la maison, vous savez, les fraises, il paraît que c'est très bon pour la goutte.

Boireau, versant dans son assiette un demi-grand verre de cognac :

— Et la goutte donc, madame, c'est encore bien meilleur pour les fraises.

Erreur démontrée !

Deux jeunes dames se rencontrent, chacune tenant un bébé par la main : Tiens ! te voilà revenue ? — Eh oui ! après trois mois, cette affaire qui avait motivé notre départ a été terminée... — Et toi, toujours charmante et toujours riieuse ? — Mais il me semble que toi-même... — Il te semble mal, ma pauvre amie... Te souviens-tu de cette obstination que je mettais à soutenir qu'avec mes superbes dents, je n'avais pas besoin de dentifrice et que la nature seule suffirait pour me les conserver. J'en suis punie... maintenant que la carie commence à les attaquer et je vois aujourd'hui qu'il est trop tard ! — Trop tard, dis-tu, quelle erreur ! Mais ne sais-tu pas que rien n'est plus simple que d'enrayer ce mal terrible et qu'il suffit de faire usage de ce précieux spécifique, dont je t'ai si souvent vanté les mérites. L'Élixir Dentifrice des RR. PP. *Bénédictins de l'Abbaye de Souillac* qui a le pouvoir de redonner aux dents leur solidité et leur blancheur disparues.

AVIS IMPORTANT

Les journaux de Paris se sont beaucoup occupés de la célèbre méthode des verres combinés due à M. Nelson, l'éminent spécialiste pour les yeux, membre de la Société de Médecine de France. Nous engageons vivement toutes les personnes qui ont la vue faible, affaiblie, fatiguée, trouble, louche, etc., à rendre visite à ce savant qui obtient sans opérations ni remèdes mais avec ses seuls verres combinés les résultats les plus surprenants.

M. NELSON, 11, rue Le Peletier, à Paris.

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT :

Escompte et Recouvrement du papier de Commerce sur la France et l'Étranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Délivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de Bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Étrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisation de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations, Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Étrangers sortis à un tirage, Productions aux familles, etc.

Avis. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avise de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;

Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;

Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;

Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.
Et de M^e BESSON, notaire à Coron, et BREVET, notaire à Tigné.

VENTE

SUR LICITATION
Entre Majeurs
D'UNE

Maison d'Habitation

Et Dépendances
DEUX AUTRES BATIMENTS
Pièces de Terre et Vigne
Le tout situé communes de Vihiers, du Voide et de Cernusson.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 7 JUILLET 1889, à une heure du soir, en la salle de la mairie de la ville de Vihiers; par le ministère de M^e BESSON, notaire à Coron, et BREVET, notaire à Tigné, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-neuf;
Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

M. Victor Mary, docteur-médecin, demeurant à Vihiers, ayant pour avoué M^e ALBERT;
En présence de M. Alphonse Mary-Chéreau, propriétaire, demeurant à Vihiers, ayant pour avoué M^e POIRIN,
Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e BESSON, notaire à Coron, et de M^e BREVET, notaire à Tigné, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

Immeubles situés ville de Vihiers.

1^{er} Lot.
Un corps de bâtiments, situé rue Saint-Nicolas, comprenant un magasin avec grenier dessus, remise, ancienne écurie, deux celliers, grenier sur l'écurie et les celliers, petite cour non couverte, pompe. Le tout joignant au midi la rue Saint-Nicolas, au nord et au couchant les représentants Delaunay et à l'est le docteur Mary.
Mise à prix..... 2.800 fr.

2^e Lot.
Une maison, sise place du Lion-d'Or et rue Saint-Michel, actuellement occupée par M. Pelé, pharmacien, et comprenant au rez-de-chaussée quatre chambres, dont l'une donne sur la rue Saint-Michel et deux sur la place du Lion-d'Or, au premier étage, vestibule avec alcôve, une chambre à cheminée, deux chambres froides, un autre vestibule, une autre chambre à cheminée, grenier, deux caves sous les bâtiments, pompe commune, le tout compris au cadastre sous les numéros 58 et 59, section B (ville sud), joignant au levant la place du Lion-d'Or, au nord Daviau, Besson et autres, au midi Chaudet et au couchant la rue Saint-Michel.

Cette maison est grevée d'une rente foncière de neuf francs au profit de M. Guilbault, tailleur d'habits à Vihiers.
Mise à prix..... 8.000 fr.

3^e Lot.
Un corps de bâtiment, situé rue Charbonnière, comprenant bûcher, dans lequel se trouvent les débris d'un pressoir à huile, grenier au-dessus, passage au nord du bâtiment, jardin à la suite, le tout contenant environ six ares, compris au cadastre sous les numéros 24 et 25, section B (ville Nord), joignant au levant la rue Charbonnière, Bureau et autres, au nord Meunier et Maindroux, au couchant veuve Fournier, et au midi Catroux.
Mise à prix..... 800 fr.

Immeubles sis commune du Voide

4^e Lot.
Une pièce de terre, dite le champ de l'Amourette, compris au cadastre sous le numéro 31 de la section A, contenant soixante-neuf ares cinquante centiares, joignant au nord Vaslin, au levant Amirault, au midi Baumard, au couchant le chemin des

Amourettes. Les haies au levant, au nord et au couchant en dépendent.

Mise à prix..... 1.000 fr.

5^e Lot.
Une pièce de terre, dite le Champ-Saint-Jacques, comprise au cadastre sous le n^o 8 de la section A, contenant vingt ares, joignant au nord Renou, au levant et au couchant Leblond, et au midi un chemin.
Mise à prix..... 300 fr.

Immeuble situé commune de Cernusson.

6^e Lot.
Un morceau de vigne situé au Grand-Clos, compris au cadastre sous le n^o 245 de la section A, contenant trente-trois ares, joignant au couchant les représentants Frouin, au nord représentants Pinault, au levant représentants Turpault et au midi représentants Bazantay et Miot.
Mise à prix..... 400 fr.

Total des mises à prix: 13.300 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

Soit à M^e ALBERT, avoué pour-suivant la vente;
Soit à M^e BESSON, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;
Soit à M^e BREVET, notaire à Tigné.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o , c^o . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(537) Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

APRÈS DÉCÈS

Aux enchères publiques.

A Muret, commune de Distré, le DIMANCHE 16 JUIN 1889, à 1 heure précise, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

DE MEUBLES

OBJETS ET EFFETS MOBILIERS

A usage de maison de maître, de vigneron et de fermier.

Vente au comptant, plus 10 0/0 pour frais. (524)

Étude de M^e VINCENT, huissier à Saumur.

VENTE

DE

Coupes de bois abattu

Par suite de saisie-exécution.

Il sera procédé, le DIMANCHE 23 JUIN 1889, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants s'il y a lieu, sur une parcelle de bois située au lieu dit le Bois-Carré, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, par le ministère de M^e VINCENT, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'environ 10.000 fagots de bois, nature de cotterets, racots, bourrées de chêne, provenant de la coupe faite sur ledit bois par le sieur Louis Daviau, marchand de bois à Chenehutte-les-Tuffeaux.

Le tout à proximité de la route.
On paiera comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER La GRANDE PRAIRIE

DE
L'ILE PONNEAU
Près la gare de Saumur.

S'adresser, avant le 20 juin, audit M^e GAUTIER, notaire. (495)

VIN ROUGE, récolte 88. A VENDRE, DRE. 80 f. la pièce.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN BON BILLARD
Saint-Hubert.
S'adresser à M. MATHÉLIE, gérant du Grand-Cercle, Saumur.

A CÉDER

Pour cause de décès

GRAND CAFÉ DE L'UNION

A Saumur, rue de la Comédie.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de Chaussures

Bonne Clientèle à Façon
S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

A CÉDER

Pour cause de décès

MAGASIN DE SABOTIER

Situé au Coudray-Macouard.
S'adresser au bureau du journal.

ÉTUDE D'AVOUE A CÉDER, midi de la France; jolie résidence; ligne ferrée: produit, 2.000 fr.

100.000 FR. à placer par hypothèque, en Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, ou départements limitrophes.

S'adresser à M. FLEURIAU, escompteur à Bourgueil (Indre-et-Loire). (527)

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,
Place de la Bilange, 23,
hôtel Blancier.

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC MAGASIN

A SAUMUR, RUE DU Puits-NEUF.
S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT de DOMICILE

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.
On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.
S'adresser rue de Rouen, n^o 21.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

des VOYAGES INTERNATIONAUX

Exposition Universelle 1889.

SÉJOUR FACULTATIF à PARIS

1^{re} classe... 25 fr. } par jour

2^e classe... 20 fr. }

LOGEMENT ET NOURRITURE COMPRIS.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser: 6, rue du Temple, Saumur.

EAU DE TOILETTE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE (Prieur)

L'EAU DE TOILETTE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVETAINS possède toutes les qualités toniques, rafraîchissantes et adoucissantes; par son action salutaire elle ravive la peau et pénètre sous l'épiderme, conserve l'éclat, la fraîcheur et préserve de toutes les affections cutanées du hâle et des taches de rousseur.

MODE D'EMPLOI. — Quelques gouttes versées dans l'eau suffisent pour donner à la peau un arôme et un parfum délicieux. C'est en pénétrant dans le tissu dermal que notre cosmétique assure l'hygiène.

Employée dans le bain et en ablutions, elle favorise les plus importantes fonctions du derme, régénère l'organisme et laisse au corps la fraîcheur, le bien-être et la force.

Produit incomparable. L'essayer c'est l'adopter.

Fabriquée par le Prieur DOM MAGUELONNE

Se trouve chez tous les parfumeurs, coiffeurs, pharmaciens et merciers.

Le concessionnaire général: J. BIJON Aimé, Bordeaux

Dépôt à Saumur, chez M. MACHER, parfumeur, place de la Bilange.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{LES} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.